

# Modalités et conditions

Conditions générales Développement informatique

## 1. OBJET

1-1 Ce contrat définit les termes selon lesquels Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" délivre au "CLIENT" un service de développement.

1-2 Les présentes conditions générales se composent de douze (12) articles

## 2. PARTIES AU CONTRAT

2-1 Le terme client désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" pour toute création dans le cadre du développement des compétences. Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" désigne le prestataire.

2-2 Le terme "tiers" désigne toute personne physique ou morale qui n'est pas partie au contrat.

## 3. RELATIONS CONTRACTUELLES

3-1 Les demandes de développement doivent être formalisées par le client auprès du prestataire par e-mail ou par courrier, accompagnées d'un cahier des charges. Les obligations entre les parties naissent de la signature d'un bon de commande émis par le client ou du retour daté et signé du devis que le prestataire aura adressé au client accompagné de son premier acompte.

3-2 Le prestataire de services ne commencera aucun développement avant la réception de ces documents ; cette disposition est une partie essentielle du contrat.

## 4. ÉCHANGES DE DOSSIERS ET D'INFORMATIONS

4-1 Toutes les informations et tous les fichiers du client (textes, polices et images, même de tiers et modèle de données) doivent être envoyés au prestataire de services avant le début du développement.

4-2 Toutes les données seront échangées via un FTPS mis à disposition par FINTECH GLOBAL.

## 5. MODIFICATIONS

5-1 Tout nouvel aménagement à réaliser fera l'objet d'un nouveau devis.

5-2 Si les modifications ou la reprise des aménagements prévus dans le devis initial génèrent une intervention

d'une durée supérieure à celle initialement prévue, facturation journalière, sur la base du prix journalier défini dans le devis initial.

5-3 Changements significatifs, reprise du développement, retard dans la prise de décision ou livraison tardive des documents par le client et nécessaires au développement, repousser autant que possible

le délai de livraison établi entre les parties.

## 6. DROITS D'UTILISATION

6-1 La cession des droits d'utilisation et de modification des développements réalisés par le prestataire

est effective dès l'encaissement intégral des montants facturés sauf mention contraire sur le devis.

6-2 Cette cession sera détaillée et précisée sur chaque devis en fonction de ce qui aura été défini par les deux parties

. Sauf indication contraire sur chaque devis et/ou facture, le règlement intégral de la facture permet la cession des droits d'utilisation et de modification à l'exception du droit de diffusion du développement

.

## 7. CONDITIONS DE PAIEMENT

7-1 Les aménagements doivent être payés au prestataire de services aux dates mentionnées sur le devis.

7-2 Le client s'engage à respecter les délais de paiement ; cette disposition est également un élément

essentiel du contrat.

## 8. RÉCUPÉRATION

8-1 En cas de défaut de paiement, tous les frais de recouvrement seront à la charge du client. Le cas échéant, le prestataire pourra recourir aux services d'une société d'affacturage pour le recouvrement de ses créances commerciales

.

## 9. FORCE MAJEURE

9-1 Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations.

contractuel, lorsque l'inexécution des obligations respectives est due à un cas de force majeure.

9-2 Le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à la fin des causes ayant généré la force majeure.

La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux

parties,  
imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnables possibles pour les prévenir.

9-3 Sont notamment considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, tremblement de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment de tous les réseaux accessibles par internet, ou les difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux parties.

9-4 La partie touchée par la force majeure en informera l'autre dans les sept (7) jours ouvrables suivants la date à laquelle elle en a eu connaissance.  
Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

## 10. PUBLICITÉ

10-1 Sauf disposition contraire écrite, le prestataire pourra diffuser les créations réalisées, soit pour le client, soit pour un tiers pour lequel le client intervient, pour la " présentation des créations " sur tous types de supports sans limitation de durée.

## 11. ÂGE DES COTISATIONS

11-1 La contribution AGESEA de 1,1% à la charge du radiodiffuseur à payer directement à AGESEA par le client pour le compte du prestataire de services.

## 12. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

12-1 De convention expresse, le présent contrat sera régi par le droit européen. Les présentes conditions générales ne doivent pas être interprétées comme limitant les droits statutaires du CLIENT et rien ne limite les droits statutaires du CLIENT en tant que consommateur .

12-2 En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du lieu d'établissement du fournisseur.

---

## Conditions générales de formation

### 1. OBJET

1-1 Le présent contrat définit les conditions selon lesquelles Fintech Global Speed Network Limited Company " Fintech Global " délivre au " CLIENT " un service de formation à distance également appelé " formation en ligne ou e-learning " comprenant l'accès à des modules de formation et des cours animés par un formateur dans un espace électronique sécurisé.

1-2 Les présentes conditions générales se composent de quatorze (14) articles

## 2. INSCRIPTION

2-1 La participation à une formation en ligne s'effectue en deux étapes :

- Pré-inscription : cette étape s'effectue par e-mail à [info@fintechglobal.net](mailto:info@fintechglobal.net) ou directement sur notre site internet (un acompte de 20% du montant de la formation sera versé lors de la pré-inscription).

- Confirmation de l'inscription : Your Internet Professional Services S.L. "IP Global services" envoie au client une convention de formation indiquant le contenu de la formation, les dates et heures, la durée et toutes les informations contractuelles importantes que le client doit vérifier.

2-2 La date d'entrée en vigueur de l'arrêté correspond à la date de signature de la convention de formation.

Le règlement de formation est pris lors de la signature de la convention de formation.

## 3. RETRACTATION

3-1 En commandant une formation à distance sur le présent site internet constituant un achat à distance, le Client agissant en qualité de consommateur bénéficiaire, en vertu de l'article L.121-21 du Code de la consommation

d'un droit de rétractation, sans indication de motif, de 14 jours à compter de la signature de la Convention de formation. Article L. 121-21 du Code de la consommation (Remplacé, L. n° 2014-344, 17 mars 2014, art. 9, I)

3-2 Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance., à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à justifier sa décision ni à supporter d'autres frais que ceux prévus aux articles L. 121-21-3 à L. 121-21-5. Le délai mentionné au premier alinéa du présent article court à compter de la date de signature de la convention de formation...

3-3 In accordance with article L.121-21-8, 13° of the Consumer Code, the right of withdrawal does not

will not apply if the following three conditions are met :

- The consumer has entered into a contract for the supply of digital content not supplied on a material support,
- The consumer has given his prior and express consent to have immediate access to a training and / or(x) module(s) training or within a period shorter than the withdrawal period,
- The consumer has expressly waived the exercise of his right of withdrawal in writing

3-4 Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision de se rétracter du présent contrat par courrier électronique à [info@fintechglobal.net](mailto:info@fintechglobal.net).

3-5 En cas de rétractation du Client qui a souscrit une formation à distance à titre individuel et à

ses frais, Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" lui rembourse la totalité des paiements reçus au plus tard quatorze jours à compter du jour où Fintech Global

Speed Network Limited Company "Fintech Global" est informée de sa décision de se rétracter du présent contrat.

Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" effectuera le remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord exprès différent.

#### 4. ANNULATION DU CLIENT

4-1 Conformément à l'article L 6353-5 du Code du travail, le Client non professionnel ayant souscrit à une formation à distance à titre individuel et à ses frais, dispose d'un délai de 10 jours avant la participation à la formation pour annuler votre commande.

4-2 Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision de se rétracter du présent contrat par courrier électronique à [info@fintechglobal.net](mailto:info@fintechglobal.net).

4-3 En cas d'annulation de la formation à distance, Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" remboursera au Client, par les mêmes moyens que ceux utilisés par le Client pour le paiement initial, la totalité des sommes versées au plus tard dans les 14 jours suivant la date de réception de la notification d'annulation.

#### 5. RÉSILIATION DU PRESTATAIRE DE SERVICES

5-1 En cas de force majeure, d'absence du formateur, notamment pour maladie, Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" peut annuler une formation : Dans ce cas, Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" informera le client dans les meilleurs délais.

5-2 En cas d'annulation de la formation à distance, Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" remboursera au Client, par les mêmes moyens que ceux utilisés par le Client pour le paiement initial, la totalité des sommes versées au plus tard dans les 14 jours suivant la date d'envoi de la notification d'annulation.

#### 6. ACCÈS À LA FORMATION

6-1 Le Client doit s'assurer préalablement, et tout au long de l'utilisation du service, de la compatibilité permanente de son environnement technique avec la plateforme utilisée par la Société.

Il ne pourra se prévaloir, après le test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès aux modules de formation.

6-2 L'accès à la formation est géré par Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" qui fournira au client un nom d'utilisateur et un mot de passe 48 heures avant le début de la formation.

6-3 Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

#### 7. UTILISATION DU SERVICE

7-1 Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des noms d'utilisateurs et des mots de passe.

En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes les mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

7-2 Fintech Global Speed Network Limited Company " Fintech Global " ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" de toute utilisation frauduleuse du nom d'utilisateur et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

7-3 Le Client est seul responsable du choix des modules achetés, uniquement de l'utilisation et des interprétations qu'il en fait, des résultats qu'il obtient, des conseils et actions qu'il en déduit et/ou émet.

## 8. DURÉE DE L'ACCÈS

8-1 L'accès aux formations commandées est valable pour une période de 3 mois à compter de l'ouverture des droits d'accès aux Modules.

Passé ce délai de 3 mois ou en cas d'utilisation de la totalité des droits, l'accès sera résilié et le Client devra passer une nouvelle commande.

8-2 L'accès aux modules est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

8-3 Il n'y a pas de limite à la durée de chaque connexion, sauf panne éventuelle ou spécificités techniques du réseau internet.

## 9. MALFONCTIONS

9-1 Le Client s'engage à informer Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" de tout dysfonctionnement technique.

9-2 La société Fintech Global Speed Network Limited "Fintech Global" s'engage à remédier à tout dysfonctionnement technique dans un délai de 24 heures ouvrables.

Passé ce délai, la Société prolongera la durée d'accès au module pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

Toutefois, la Société ne peut être tenue responsable des difficultés de connexion en cas de rupture de l'accès à Internet ou de rupture de connexion, notamment en raison : d'un cas de force majeure de coupures de courant d'interruptions liées aux prestataires de services, aux hébergeurs et aux fournisseurs d'accès.

## 10. MAINTENANCE

10-1 La Société se réserve le droit d'effectuer toute opération de maintenance sur son serveur et

s'efforcera :

- de prévenir le Client au moins 24 heures à l'avance

- de limiter la durée d'interruption du service au strict minimum de prolonger l'accès au module pour une durée correspondant à celle de l'interruption du service.

10-2 Le Client s'engage à ne pas réclamer d'indemnité à ce titre et déclare également accepter tant les caractéristiques que les limites du service fourni par la Société.

## 11. CERTIFICAT DE FORMATION SUIVIE

11-1 A la fin de chaque formation, un test de validation des acquis permet à l'Apprenant de faire prendre en compte ses acquis dans la suite de son parcours professionnel.

Selon le résultat du test, l'apprenant obtient la validation de son apprentissage et, dans tous les cas, reçoit un certificat de formation à la fin de l'exercice.

11-2 Si le résultat obtenu ne remplit pas les conditions requises pour la réussite du module, l'Apprenant peut prétendre à une seconde tentative constituant la fin des Droits couverts par la Commande du Client.

## 12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

12-1 Toutes les marques, figuratives ou non et plus généralement toutes autres marques, illustrations, images et logos figurant sur les Produits, leurs accessoires et leurs emballages, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive du titulaire du droit.

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logos, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans l'accord exprès et préalable du titulaire des droits, est strictement interdite.

Il en est de même pour toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logotype et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en est de même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet qui sont la propriété du titulaire du droit.

12-2 Aux fins de l'accès au site, Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" accorde une licence d'accès et d'utilisation du site pour un usage personnel.

## 13. CONFIDENTIALITÉ

13-1 Les informations qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de la commande .

Dans le cas où le Client consent à communiquer des données personnelles individuelles, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

13-2 Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse électronique suivante :  
info@fintechglobal.net.

13-3 A l'occasion de la création de son compte Client sur le Site, le Client aura la possibilité de choisir s'il souhaite recevoir des offres de la Société Fintech Global Speed Network Limited Company " Fintech Global " et de ses partenaires.

## 14. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

14-1 De convention expresse, le présent contrat sera régi par le droit européen. Les présentes conditions générales ne doivent pas être interprétées comme limitant les droits statutaires du CLIENT et rien ne limite les droits statutaires du CLIENT en tant que consommateur .

14-2 En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du lieu d'établissement du fournisseur.

---

## Conditions générales de vente Entretien

### 1. OBJET

1-1 Le présent contrat définit les conditions selon lesquelles Fintech Global Speed Network Limited Company " Fintech Global " délivre au " CLIENT " un service de maintenance appelé " Contrat de maintenance " comprenant : une assistance téléphonique et une prise de contrôle à distance selon la formule choisie par le client ; un certain nombre d'options souscrites par le CLIENT.

1-2 Les présentes conditions générales se composent de douze(12) articles

### 2. CONDITIONS D'EXÉCUTION DU CONTRAT

2-1 Avant la conclusion du contrat de maintenance du matériel informatique, Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" se réserve le droit de vérifier le matériel et d'établir, le cas échéant, un devis de mise à niveau technique. Seuls les équipements en bon état de fonctionnement seront couverts par le contrat.

2-2 Ce contrat de maintenance, à l'exception des forfaits spécifiques multi-équipements souscrits uniquement sur le PC fixe ou portable du CLIENT.

2-3 Ce contrat ne comprend pas le coût des pièces et logiciels défectueux ou des pièces et logiciels nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement informatique du CLIENT.

2-4 Ce contrat de maintenance vous garantit la prise en charge par Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" de tous les problèmes informatiques liés au bon fonctionnement de la machine. Il exclut les opérations d'aide à l'ajout de matériel, de logiciels, de manipulation de données (transfert, récupération) et en général toute opération constituant une modification du fonctionnement de votre informatique.

### 3. FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE

3-1 Le service d'assistance téléphonique consiste en la possibilité, pour le client, d'appeler pendant l'année la société Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global"



pour la résolution de ses problèmes ou questions informatiques selon le crédit horaire prévu dans le forfait choisi.

3-2 Ce service est disponible du lundi au vendredi de 9 h à 20 h en composant le numéro de téléphone  
09 74 33 81 15.

3-3 Le CLIENT est conscient des limites de l'assistance téléphonique comme moyen de résolution des problèmes. Il ne peut donc exiger une révision systématique de son matériel ou de ses logiciels informatiques...

3-4 Le CLIENT est conscient de sa responsabilité quant aux manipulations qu'il effectue sur sa machine ou ses logiciels sur les conseils de Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global". Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" ne peut être tenu pour responsable de ces mauvaises manipulations.

3-5 En cas de dysfonctionnement du matériel ou du logiciel, la société Fintech Global Speed Network Limited "Fintech Global" est considérée comme ayant rempli sa part du contrat si elle propose au CLIENT de remplacer la pièce ou le logiciel. En cas de refus du CLIENT, il ne pourra lui être reproché un manquement à ses obligations.

3-6 Fintech Global Speed Network Limited Company " Fintech Global " s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour apporter une réponse au CLIENT et lui proposer, le cas échéant, une prise en main à distance. Le CLIENT est libre de refuser.

#### 4. ASSISTANCE AVEC LA TÉLÉCOMMANDE

4-1 Le service d'assistance avec contrôle à distance consiste à autoriser Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" à prendre le contrôle à distance de la machine du Client.

4-2 Ce service est disponible du lundi au vendredi de 9 h à 20 h en composant le numéro de téléphone  
09 74 33 81 15.

4-3 Toute prise en charge à distance ne peut se faire qu'avec l'accord du Client. Celui-ci est libre de refuser la prise en charge à tout moment.

4-4 Le fonctionnement du service d'assistance à distance nécessite le bon fonctionnement d'une connexion Internet haut débit. Si cette condition n'était pas remplie, la société Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" serait déchargée de toute responsabilité et ne pourrait être accusée de manquement à ses obligations.

4-5 Le fonctionnement du service de contrôle à distance peut nécessiter le téléchargement d'un logiciel et son installation sur la machine du Client. Ce dernier est dit informé et accepte cette installation.

4-6 Le Client est conscient des limites de l'assistance par télécommande comme moyen de résolution des problèmes. Il ne peut donc pas exiger une révision systématique de son matériel ou de ses logiciels informatiques....

4-7 En cas de dysfonctionnement du matériel ou du logiciel, la société Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" est considérée comme ayant rempli sa part du contrat si elle propose au Client de remplacer la pièce ou le logiciel. En cas de refus du Client, il ne pourra lui être reproché un manquement à ses obligations.

## 5. DURÉE

5-1 La prestation prend effet à compter de l'accord et du paiement du client. Le service est exécuté pour une période initialement indiquée dans le forfait choisi par le CLIENT.

5-2 Les cas de déménagement ne constituent pas des clauses de résiliation du contrat, le service offert est réalisé à distance.

5-3 Nous vous rappelons que vous avez le droit de vous rétracter sans donner de motif dans un délai de quatorze (14) jours. Le délai de rétractation expire quatorze jours après votre commande.

5-4 Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision par email à [info@fintechglobal.net](mailto:info@fintechglobal.net) ou par courrier à FINTECH GLOBAL, RINCON DE ADEMUZ, 27 25 - 46018 Valencia.

Dès réception, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous sans délai et au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où nous avons eu connaissance de votre déclaration de rétractation. Nous effectuerons le remboursement en utilisant le même mode de paiement que celui que vous avez utilisé, sauf si nous convenons expressément d'un mode de paiement différent.

Nevertheless, in the event that the customer has consumed all or part of the service delivered by Fintech Global Speed Network Limited Company "FINTECH GLOBAL" as part of the subscription taken out and this, before the expiry of the withdrawal period from which he benefits by virtue of article L121-21 of the Consumer Code, the customer expressly waives the exercise of the right of withdrawal concerning the services provided by Fintech Global Speed Network Limited Company "FINTECH GLOBAL" based on 39€ per hour of support consumed and more particularly the initial intervention of 98€ which will be deducted from the reimbursed amount.

The customer acknowledges having become aware that the contract begins to be executed upon signature.

electronic form of these general conditions of sale with all its consequences.

## 6. OBLIGATIONS DU CLIENT

6-1 Le CLIENT s'engage à donner libre accès à Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" au son et aux équipements couverts par le forfait choisi par le client.

6-2 Le CLIENT s'engage à fournir un accès (Internet, sessions, logiciels, etc.) à la demande de FINTECH GLOBAL, afin que cette dernière puisse effectuer toute manipulation qui lui serait nécessaire.

6-3 Le CLIENT s'engage à mettre à disposition de Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" tous les documents, factures d'achat, guides d'utilisation relatifs à son équipement sur simple demande de Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global".

6-4 Le CLIENT doit respecter les conditions d'entretien, d'alimentation et d'environnement (chaleur, humidité, corrosion, poussière,...) spécifiées par le constructeur.

## 7. OBLIGATIONS DE FINTECH GLOBAL SPEED NETWORK Société anonyme "FINTECH GLOBAL"

7-1 Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" s'engage à faire tout son possible pour répondre aux besoins du CLIENT dans les meilleurs délais. Il n'est cependant pas obligé de fournir une assistance immédiate..

7-2 Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" s'engage à fournir les ressources humaines nécessaires à l'exécution des services définis aux articles 1 et 2 mentionnés ci-dessus des présentes Conditions Générales.

7-3 Etant donné que Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" intervient à la demande expresse du CLIENT, jamais Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" ne pourra être tenue responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels ou immatériels qui pourraient être causés par la défaillance d'un ou plusieurs matériels utilisés.

## 8. CONDITIONS FINANCIÈRES

8-1 Le CLIENT décide, lors de la signature du contrat, du forfait d'intervention qui lui convient. La facturation et le paiement auront lieu lors de la commande de la prestation.

## 9. RESPONSABILITÉS

9-1 Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" s'engage à exécuter les services selon les règles de l'art au moment de la profession. Il appartiendra au CLIENT de prouver notre défaillance. En aucun cas, Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" ne pourra être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes d'un dysfonctionnement ou d'un non-fonctionnement du matériel ou du système, son intervention étant limitée aux prestations définies avec le CLIENT.

9-2 L'exploitation du matériel et du système s'effectue sous la direction et le contrôle exclusif du CLIENT . Never Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" ne peut être tenue responsable de la destruction de fichiers ou de programmes suite à la reprise d'activité après intervention : il appartient au CLIENT de mettre en œuvre les sauvegardes préalables sauf à demander à Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" de les réaliser. Le CLIENT est responsable des informations qu'il communique à Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" lorsqu'il constate un incident, ainsi que des erreurs de manipulation, même involontaires.

9-3 Jamais Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" ne peut être tenu responsable des conséquences du vol des données contenues dans l'équipement. Fintech

Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" n'assume aucune responsabilité pour les informations confidentielles, exclusives ou personnelles, la perte ou la corruption de données, les dommages ou la perte de supports amovibles.

9-4 Dans l'hypothèse où le CLIENT aurait déjà acquis ou acquerrait ultérieurement, auprès de tiers, des matériels, progiciels ou logiciels, Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" serait déchargée de toute responsabilité en cas d'incompatibilité entre les biens, objets des présentes et ceux acquis auprès de ces tiers. Le CLIENT est informé que l'utilisation des logiciels et/ou de leurs versions ultérieures sur des matériels différents de ceux recommandés par Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" pourrait avoir des conséquences dommageables telles que : ralentissement ou blocage du système, altération des données ou des résultats, etc. Dans ce cas, la responsabilité de Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" ne peut être retenue.

9-5 Le CLIENT est informé qu'il n'est pas toujours possible de discerner a priori si un dysfonctionnement constaté provient du matériel ou du logiciel et qu'une multiplicité de fournisseurs est maître d'œuvre de son informatisation. Dans ce cas, s'il s'avère qu'un dysfonctionnement porté à la connaissance de Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" par le CLIENT ne provient pas, selon lui, des éléments fournis par lui, FINTECH GLOBAL en informera immédiatement le CLIENT. Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" sera alors libérée de ses obligations d'assistance et de maintenance, sauf à ce que le CLIENT apporte la preuve de la responsabilité de Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" à l'origine du dysfonctionnement constaté.

9-6 Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" ne sera pas en mesure de fournir ses services, si l'environnement physique des équipements n'est pas conforme aux instructions du fabricant et/ou du distributeur ou aux règles de sécurité ; si les équipements ont signalé des manipulations anormales (volontaires ou non) ayant modifié leurs environnements physiques ; en cas de survenance d'un événement accidentel, de force majeure ou d'une cause exonératoire limitant partiellement ou totalement l'accès au matériel pour lequel le CLIENT a expressément sollicité l'intervention de la société Fintech Global Speed Network Limited " Fintech Global " notamment que le matériel soit inaccessible pour quelque raison que ce soit, que les conditions d'alimentation électrique, téléphonique ou autre soient défectueuses.

## 10. CONFIDENTIALITÉ

10-1 Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des questions posées par le CLIENT et en général aucune donnée confidentielle au sens de la loi.

10-2 Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" garantit que les services fournis pour le compte du CLIENT sont réalisés dans le respect absolu de la confidentialité et que, dans ce cadre, FINTECH GLOBAL ne diffuse, ne sauvegarde, ne transmet, ni ne montre aucune information contenue dans l'équipement du CLIENT à qui que ce soit et de quelque manière que ce soit.

## 11. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

11-1 Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.

11-2 Le CLIENT autorise Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" à utiliser ses coordonnées et notamment son adresse e-mail pour communiquer des offres commerciales. A défaut, le CLIENT notifiera à Fintech Global Speed Network Limited Company "Fintech Global" son refus de voir ses données utilisées et/ou communiquées, par courrier électronique à [info@fintechglobal.net](mailto:info@fintechglobal.net).

## 12. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

12-1 De convention expresse, le présent contrat sera régi par le droit européen. Les présentes conditions générales ne doivent pas être interprétées comme limitant les droits statutaires du CLIENT et rien ne limite les droits statutaires du CLIENT en tant que consommateur .

12-2 En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du lieu d'établissement du fournisseur.